



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le député de Gatineau, Robert Bussière, souligne deux annonces pour la clientèle agricole en relation avec la création d'entreprise

Maniwaki, le 17 janvier 2019. – Contribuer à un environnement économique propice à la création de nouvelles entreprises est un objectif important du nouveau gouvernement du Québec. C'est dans cette perspective que le député de Gatineau, Monsieur Robert Bussière souligne l'annonce qu'a fait le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne jeudi le 17 janvier, soit la création de la garantie de prêt levier, un nouveau produit de financement offert par La Financière agricole du Québec, et le renouvellement du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Grâce à la garantie de prêt levier, un promoteur pourra désormais obtenir un prêt pouvant atteindre jusqu'à 100 000 dollars, sans prise de garantie mobilière ou immobilière. De fait, s'il ne possède pas les garanties financières normalement exigées, sa demande de prêt pourra être analysée sous d'autres angles. La décision d'accorder ou non le financement s'appuiera ainsi sur cinq catégories de critères : le parcours du producteur, son plan d'affaires, son réseau d'affaires, de même que la rentabilité et le potentiel de son projet. Un nouvel entrepreneur qui présente un projet prometteur et viable à La Financière agricole du Québec a donc plus de chances que jamais d'obtenir le financement qu'il souhaite.

FIRA

Dans la même veine, le nouveau gouvernement du Québec est fier de reconduire le Fonds d'investissement pour la relève agricole en renouvelant son partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins Capital. Cette entente représente la prolongation de l'investissement de 75 millions de dollars sur une période de 6 ans. Ce renouvellement est assujetti aux conditions normales de clôture.

Le FIRA soutient la pérennité des entreprises agricoles en encourageant la nouvelle génération à prendre la relève. Il permet aux jeunes de démarrer ou d'acquérir une exploitation agricole. Il s'adresse à des personnes âgées entre 18 et 39 ans, qui sont à l'œuvre dans l'agriculture ou en voie de l'être, qui ont une formation reconnue dans ce domaine et qui détiennent au moins 20 % des parts de l'entreprise.

L'annonce de la création de la garantie de prêt levier ainsi que celle de la reconduction du FIRA ont été faites, en marge du Salon de l'agriculture, de manière conjointe par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, et le président-directeur général de La Financière agricole du Québec, M. Ernest Desrosiers.

Citations

« L'une des raisons majeures derrière mon engagement politique est de contribuer à la vitalité économique du Québec. Les Québécois ont les capacités d'en faire plus, de tirer davantage leur épingle du jeu. Pour les appuyer, notre gouvernement s'assure d'offrir de nouveaux produits pour convaincre les jeunes de lancer leur propre entreprise, en agriculture comme ailleurs. Je suis donc très fier d'annoncer la création de la garantie de prêt levier et de confirmer le renouvellement du FIRA. Ces outils sauront aider notre jeunesse, que nous savons pleine d'ambition! »

M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

« Il s'agit d'excellentes nouvelles pour les jeunes entrepreneurs de notre région. Ils auront ainsi encore plus de soutien pour créer et acquérir des entreprises agricoles et assurer leur prospérité pour les prochaines années. Ces initiatives ont un impact direct sur la relève agricole, mais aussi sur toute la région qui pourra bénéficier d'un secteur d'activité plus dynamique—et durable. Le fait de soutenir les créateurs d'entreprise de Gatineau est pour moi synonyme d'une économie locale saine et pérenne. »

M. Robert Bussière, député de Gatineau

« La Financière agricole du Québec contribue à la création d'entreprises agricoles. Le lancement de la garantie de prêt levier et le renouvellement du FIRA démontrent que nous nous adaptons constamment aux besoins de notre clientèle pour lui offrir les produits et les programmes les plus appropriés. Nous jouons d'ailleurs un rôle particulièrement soutenu auprès de la relève agricole. Nous sommes une organisation responsable et innovante, au service d'un secteur d'activité prospère et durable. »

M. Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec

« Avec ses produits financiers novateurs et souples, le FIRA permet à de jeunes passionnés d'agriculture de profiter de liquidités supplémentaires à une étape cruciale du développement de leur entreprise. Nous nous assurons qu'ils bénéficient d'un environnement favorable pour les appuyer dans l'évolution de leurs compétences d'entrepreneur, et ce, en étant complémentaire aux produits de La Financière agricole du Québec. »

M. Paul Lecomte, directeur général du Fonds d'investissement pour la relève agricole

Faits saillants

- La garantie de prêt levier s'adresse à de nouveaux entrepreneurs, c'est-à-dire qui ne sont pas propriétaires en tout ou en partie d'une autre entreprise agricole.
- La possibilité d'obtenir la garantie de prêt levier repose sur la capacité de gestion de l'entrepreneur et sur les perspectives de rentabilité. Un projet comportant un niveau de risque plus élevé pourrait donc dorénavant bénéficier d'un financement.
- La garantie de prêt levier est accordée seulement après qu'ont été explorées les formules de financement courantes de La Financière agricole du Québec.
- Les entreprises de petite taille, les cultures considérées comme émergentes et les projets de location de terres sont notamment identifiés comme des éléments potentiels qui pourraient se prévaloir de ce produit.
- La durée maximale du prêt est de 10 ans.
- Toutes les fins de financement sont admissibles, à l'exception des consolidations, des résidences et des besoins d'un tiers.
- Le FIRA a été créé en 2011 à la suite d'un partenariat réunissant La Financière agricole du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins Capital.
- À ce jour, quelque 23 millions de dollars ont été investis dans près de 90 projets.
- Les investissements du FIRA sont principalement faits sous la forme de prêts de mise de fonds ou d'ententes de location de terres agricoles.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens connexes

• Garantie de prêt levier : www.fadq.qc.ca/financement

• Site Web de la FADQ : www.fadq.qc.ca/accueil

Site Web du FIRA : www.lefira.ca

- 30 -

Source:

Laurence Voyzelle Attachée de presse Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation 418 380-2525

laurence.voyzelle@mapaq.gouv.qc.ca

Information:

Cynthia Byrne
Conseillère en communication et relations
publiques
La Financière agricole du Québec
418 834-6866, poste 6569
cynthia.byrne@fadq.qc.ca